

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-714/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du premier degré pour l'année scolaire 1974-1975 dans les écoles. du cercle de Dikhil.

n° 74-714/SG/ESJ

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	Date de publication 24 avril 1974
Numéro JO n° 9 du 10/05/1974	Date du numéro 10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La Commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 184/7e L susvisée et chargée du recrutement des enfants à inscrire, pour la rentrée scolaire 1974, dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du cercle de Dikhil est constituée comme suit : Président: __ M. le Commandant du cercle de Dikhil Membres : MM.le directeur de l'école de Dikhil; Witt Moussa, chef de village ; Waberi Oufané, chef de villages; Hassan Awad, représentant les parents d'élèves; le directeur de l'école de Yoboki ; Hamadi Oudoum, akel général Adorassoul ; Moussa Abdallah, chef de village; Arbahim Moussa, représentant les parents; le directeur de l'école d'As-Eyla ; Ali Ismaël, chef de villages ; Ali Mohamed Loita, notable ; Loita Ougouré, représentant les parents d'élèves; le directeur de l'école de Gorabous; Mohamed Ali, akel Adorassouls; Oudoum Sanalassé, akel Adorassoul ; Mohamed Ali Waïss, représentant les parents d'élèves; le directeur de l'école de Koutabouya; Loita Hassan, cadî ; Kamil Norta, représentant les parents d'élèves.

Art. 2

La Commission ainsi constituée se réunira à la date et au lieu fixés par son Président, pour examiner les dossiers des candidats.

Art. 3

A l'issue de ses travaux, la Commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : Ecole de Dikhil : 72 élèves Ecole d'As-Eyla : 36 élèves Ecole de Yoboki : 36 élèves Ecole de Gorabous : 36 élèves Ecole de Koutabouya : 36 élèves